

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2022

Le 11 février 2022, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 4 février 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre à Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 18
- Votants : 26

Etaient présents : MM. Stéphane BLANQUIN, Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, Mme Manon DEQUAIRE, MM. Marien DUFOURD, Yves FERRIER, Mme Jacinthe GUILLOT, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Adeline ROUX, Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Sandra AUJOL et M. Matthieu GAVAIX ont donné procuration à M. Marien DUFOURD, Mme Laëtitia BOBEL a donné procuration à M. Louis PEREIRA, Mme Florence JOUVE a donné procuration à M. Jean-Marc LAVIGNE, M. René LEMERLE et Mme Françoise LUNEAU ont donné procuration à Mme Adeline ROUX, M. Xavier MAUME a donné procuration à Mme Laïla MEILLAUD, M. François RUDEL a donné procuration à Mme Pascal BOITEL.

Absent : M. Jean-Claude PROST

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

M. le Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

M. le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour ajouter une question à l'ordre du jour dans les « Questions diverses » : il s'agit d'une demande de subvention exceptionnelle à l'Ecole de Dallet pour le financement d'un voyage scolaire qui doit avoir lieu début avril 2022. Cette subvention sera inscrite au budget primitif 2022, le conseil municipal valide cette inscription à l'unanimité.

1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2021

M. Jean DELAUGERRE demande s'il y a des observations particulières sur le procès-verbal, aucune observation n'étant énoncée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 Diminution du temps de travail d'un agent

Mme Jacinthe GUILLOT : un agent au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, au régime général, a demandé par écrit une diminution de son temps de travail annualisé (suppression de 72 h sur l'année sur l'ALSH périscolaire) soit :

De 25.95/35^{ème} à 24.04/35^{ème} (- 9.26%)

La diminution de temps de travail, à compter du 1^{er} mars 2022 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 Demandes de subventions - Développement de la mobilité douce en lien avec la Voie verte : travaux d'aménagement des bords d'Allier à Dallet

Mme Leslie DAVID : dans le cadre des travaux d'aménagement des quais d'Allier, le montant prévisionnel du projet (hors acquisition des terrains) s'élève à 1 060 550 € HT.

Ce plan de financement prévisionnel est susceptible de varier en fonction de différents éléments qui seront connus ultérieurement (volet Tourisme de la Région AURA etc).

Les demandes de subventions telles que détaillées ci-dessous sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Collectivités	Intitulé de la subvention	Montant en €	Taux en %
Conseil régional AURA	Contrat Ambition Région (CAR)	75 000	7,08
Conseil départemental du Puy de Dôme	Fonds d'Intervention Communal (FIC)	233 000	21,97
Etat	Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR)	90 000	22,63
Etat	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	150 000	
Europe	Programme LEADER	300 000	28,28
Autofinancement communal	/	212 550	20,04

M. Jean DELAUGERRE : ce dossier nécessite un travail considérable, nous avons défendu notre dossier pour le programme LEADER, je pense pouvoir dire que nous obtiendrons les 300 000 €, pour les autres subventions, c'est du prévisionnel, nous n'avons aucune confirmation pour l'instant.

M. Pascal BOITEL : nous sommes assez contents que ce projet continue, il a été initié par l'ancienne équipe, avec 80% de subvention.

M. Jean DELAUGERRE : il a été modifié, ce n'est pas le projet initial, nous l'avons amplifié.

4 Reprise d'alignements chemin La Font Saint Pierre – autorisation de signer

Mme Manon DEQUAIRE : dans le cadre de l'aménagement du chemin de la Fontaine Saint Pierre, secteur de Mezel, il convient de procéder à des régularisations foncières, avant travaux de voirie.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, M. le Maire à acquérir les alignements, moyennant la somme de 15 € forfaitaire par parcelle, ainsi que les frais notariés, ces reprises d'alignement concernant 13 parcelles.

5 Acquisitions de parcelles – secteur de Dallet - bords d'Allier

Mme Leslie DAVID : dans le cadre de l'aménagement des bords d'Allier (Développement de la mobilité douce en lien avec la Voie verte), l'acquisition suivante est envisagée :

Acquisition des parcelles non bâties pour un total de 1 860 m2, cadastrées :

- A 1809 : 352 m2
- A 1810 : 1218 m2
- A 1825 : 290 m2

parcelles classées en zone Nn du PLU, appartenant à M. et Mme Maurice et Rolande MAZEN, au prix de 1 € le m2.

Echange constitué de la vente des parcelles communales, pour un total de 9 230 m2, cadastrées :

- ZC 415 : 410 m2
- ZC 416 : 440 m2
- ZC 238 : 530 m2
- ZC 239 : 7850 m2

Parcelles classées en zone As du PLU, au prix de 0.45 € le m2 avec une soulte au profit de la commune de 2 293.50 €.

L'avis des Domaines a été sollicité, le conseil municipal approuve, à la majorité par 24 voix pour et 2 abstentions (Mme Florence Jouve et M. Jean-Marc Lavigne) cet échange et confie la rédaction de l'acte authentique à Me Sophie BARRE-ANTOINE, notaire à Lempdes.

6 Questions diverses

* M. Marien DUFOURD : dans le cadre du voyage scolaire organisé tous les 3 ans à l'école de Dallet pour les classes de CE2, CM1 et CM2, il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 385 € à la Coopérative de l'école de Dallet, afin de réduire le reste à charge pour les familles.

Cette subvention sera inscrite au budget primitif 2022.

Cette demande de subvention exceptionnelle est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

* M. Jean DELAUGERRE : nous allons dans le bon sens pour l'amélioration de la crise sanitaire, j'espère que cette amélioration va perdurer.

J'ai arrêté un certain nombre d'activités car j'estime que la santé de nos concitoyens est une priorité absolue, c'est un principe que je compte appliquer jusqu'à la fin de la mandature.

Je vous rappelle :

- nous organisons la Balade du Journal le dimanche 27 mars 2022
- le repas des Aînés a été reporté au mois de juin 2022 : le 11 juin à Dallet et le 18 juin à Mezel.

J'espère que toutes les activités vont pouvoir reprendre à un rythme normal selon l'évolution de la situation sanitaire.

* M. Pascal BOITEL : nous aimerions savoir où en est le dossier PROMO-THEUS ?

* M. Jean DELAUGERRE : PROMO-THEUS, je vais être franc, je pense que la mandature précédente nous a laissé un cadeau empoisonné et une perte de 142 800 €.

A la date d'aujourd'hui, nous avons fait un 1^{er} recours auprès du liquidateur judiciaire, Me Sudre et nous n'avons pas obtenu gain de cause.

Ma position est extrêmement claire : j'estime que je suis garant des finances de la commune, la somme de 142 800 € représente une somme importante, ce n'est « pas une paille » donc

nous nous interrogeons, avec l'avocate, pour poursuivre une action en justice, dont les termes juridiques restent à définir, c'est en cours.

Nous n'avons pas pu réintégrer les parcelles dans le patrimoine de la commune et, nous n'avons pas pu faire annuler la vente.

M. Pascal BOITEL : en visant la bonne personne, on sait maintenant qui s'est occupé de ce dossier.

M. François PIGNOL : c'est qui ?

M. Pascal BOITEL : il s'appelle Gilles VOLDOIRE.

M. Jean DELAUGERRE : ils sont plusieurs, à s'être occupés de ce dossier. Par définition, le Maire est responsable, après, à voir à l'intérieur de l'équipe, mais juridiquement, dans une commune, le 1^{er} responsable, c'est le Maire.

C'est vrai que c'est Gilles, en 2017, qui a géré le dossier, avec René LEMERLE.

M. Pascal BOITEL : oui, oui.

M. Jean DELAUGERRE : René LEMERLE était l'adjoint en charge des Finances, je ne sais pas ce qui s'est passé, je n'habitais pas à Dallet, je ne siégeais pas au conseil municipal.

M. Pascal BOITEL : Gilles VOLDOIRE nous a baladé pendant 1 an et demi.

M. Jean DELAUGERRE : je constate la situation d'aujourd'hui, il y a une perte, c'est d'autant plus regrettable que la commune de Dallet a émis le titre de recettes de la vente, sans l'avoir encaissée, avant la fusion au 1^{er} janvier 2019.

Aujourd'hui, nous sommes obligés de provisionner tous les ans 50 000 € pour « éponger » cette somme que nous n'avons jamais perçue. Nous en sommes là, nous vous tiendrons au courant, soyez tranquilles.

TABLE DES MATIERES :

2022-01 : Diminution temps de travail poste d'adjoint technique 2^{ème} classe au 1^{er} mars 2022

2022-02 : Reprises d'alignement chemin La Font Saint Pierre – secteur Mezel

2022-03 : Aménagement quais d'Allier : demande de subvention - programme LEADER

2022-04 : Aménagement quais d'Allier : demande de subvention – CAR 2022 Région AURA

2022-05 : Aménagement quais d'Allier : demande de subvention – FIC 2022 CD 63

2022-06 : Aménagement quais d'Allier : demande de subvention – DETR 2022

2022-07 : Aménagement quais d'Allier : demande de subvention – DSIL 2022

2022-08 : Subvention exceptionnelle - coopérative de l'école de Dallet pour voyage scolaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire

Le Secrétaire

Les conseillers municipaux